

En attendant, les pirates s'en donnent, au grand dam des amateurs licenciés sérieux ; mais cela c'est une autre histoire. Ils ont été suffisamment avertis des conséquences, tant pour eux-mêmes que pour la bonne réputation des amateurs, pour qu'il me soit nécessaire de revenir sur cette question.

Je peux vous assurer que la Direction du R.B. ne cessera de se dépenser pour faire hâter l'octroi des licences tant attendues, afin que l'humiliation et l'injure suprême de voir les amateurs boches et japonais autorisés avant les belges, nous soient épargnées.

Je reviens tout de même sur cette très désagréable question des pirates, car elle crée une situation extrêmement fâcheuse que les amateurs licenciés déplorent au moins autant que les Autorités compétentes elles-mêmes, ce qui n'est pas peu dire... En tant que Président du RESEAU BELGE, association qui groupe la majorité des amateurs licenciés belges, je me soucie fort peu des agissements d'une petite poignée d'imbéciles et de gamins, de « microtards » qui infestent la bande des 7 Mc. avec des émissions qui sont souvent de qualité douteuse, avec des harmoniques jusque sur 28 Mc, et qui, de plus, tiennent devant leur « expectorateur » des propos qui discréditent totalement l'amateurisme. Ils oublient que depuis la guerre, le public a pris l'habitude d'écouter sur ondes courtes, d'où le scandale. Ce scandale doit cesser.

Ce n'est pas sans de bonnes raisons que la Direction du R.B. les a avertis de nombreuses reprises des conséquences de ces gamineries. Croient-ils sans doute que s'ils n'ont pas encore été inquiétés, l'impunité leur est garantie ? Ils ont cherchés les démêlés avec les services de surveillance ; tant pis pour eux, je me désintéresse totalement de leur sort.

Malheureusement, la situation ainsi créée dont nous ne sommes pas responsables porte préjudice à la bonne réputation des amateurs sérieux, celle qu'ils ont gagnée à l'Armée en 1940, celle qu'ils ont accrue par leur participation active dans tous les organismes de Résistance. Il est certain que les services qui mettent au point la nouvelle réglementation qui nous sera bientôt imposée, (et dont ils ont soin de nous laisser ignorer le contenu, même à titre officieux et consultatif, à l'inverse de ce qui se fait normalement à l'étranger) est défavorablement influencée. Ils ne se rendent malheureusement pas compte que nombre de ces « microtards » ne sont même pas membres du R.B. ou du V.R.B. Ce sont des types qui utilisent le matériel que l'on trouve chez n'importe quel brocanteur. Alors ?... Enfin, il y en a qui utilisent des indicatifs d'amateurs licenciés, ce qui est encore pire !

Et c'est ainsi que, une fois de plus, ce sont les amateurs sérieux qui payeront les pots cassés. Les victimes appellent cela de la brimade systématique ; les sacrificateurs s'en défendent énergiquement. Peu importe, le résultat final reste le même.

Je dis donc : Malheur aux microtards sur 7 Mc.

Puisque nous parlons de téléphonie, je vous signale à ce propos que l'Administration française autorise les amateurs français sur 14, 28 et 56 Mc avec une puissance de 100 watts sans limitation d'heures de travail. Cette administration accorde la licence aux anciens licenciés, sur simple demande adressée sur papier libre. De plus, il m'est revenu que les PTT sont très large dans l'octroi de licences à ceux qui n'étaient pas licenciés avant-guerre, notamment aux étrangers. Des OMs belges, établis en France ont été récemment licenciés sans la moindre difficulté ni tracasserie d'aucune sorte.

Mais, car il y a un grand mais, la téléphonie n'est provisoirement pas autorisée et les licenciés « phonie » ont 6 mois pour préparer l'examen graphie.

Il ne faut donc pas être grand prophète pour deviner, la piraterie en phonie aidant, ce qui va arriver chez nous.

Je répète donc : Malheur aux « microtards » des 7 Mc.

Pour terminer ce chapitre très désagréable, je ferai observer que ce n'est pas en « serrant la vis » aux amateurs licenciés que les autorités peuvent espérer réprimer la piraterie ; bien au contraire, c'est une prime : l'expérience l'a surabondamment prouvé et les grandes administrations étrangères l'ont parfaitement compris.

La Direction du R.B. a, au cours d'une entrevue aux P.T.T. soulevé la question du remboursement du maté-

riel déposé dans les Maisons Communales en mai 1940. En fait, cette question est extrêmement complexe ; toutefois il semble bien que le principe du remboursement soit admis. Il n'y a cependant encore rien de positif à faire dans ce sens tant que les Administrations Communales n'auront pas reçu l'ordre de restituer le matériel.

Le Conseil du R.B. ne perd pas la chose de vue et s'en occupera activement en temps opportun, mais il faudra trouver un OM qui disposera du temps voulu pour s'atteler au travail formidable qui demandera la constitution des dossiers.

L'amateurisme belge déplore les décès, survenus durant la guerre, du Président Fédéral ON4GW, Mr. KERSSE, ainsi que de notre Vice-Président, ON4LM, le Colonel MARTIN, qui a mis au point nos statuts. Je vous propose quelques instants de recueillement à la mémoire de ces deux OMs regrettés, ainsi que de tous ceux qui sont morts, soit durant la guerre, soit en captivité, ou dans la Résistance.

Dès la libération, le R.B. et le V.R.B. renouèrent leurs bonnes relations de jadis. En réalité la F.E.B. n'existait plus par suite du décès de son Président et du manque de nouvelles de son secrétaire ON4ID, G. de BORCHGRAVE. Très tôt, de part et d'autre, le désir s'est fait jour de trouver entre les deux sociétés une forme d'entente plus simple et plus étroite que la F.E.B. ; elles ont été d'accords pour ne pas désigner de nouveaux représentants à la F.E.B.

Le Conseil du R.B. se plaçant sur un terrain purement national, dans le seul intérêt de l'amateurisme en Belgique et au Congo Belge, écartant tous les motifs de discussions, questions de personnes ou tout autre facteur de division qui nous ont fait tant de tort, a étudié un projet de fusion consistant en la création d'une société unique, l'« U.B.A. » c.à.d. Union Belge des Amateurs-émetteurs, Unie van de Belgische Amateuren, constituée de deux sections mises sur un pied d'égalité absolue, l'une d'expression flamande, l'autre d'expression française, complètement autonomes.

Jusqu'à présent la réorganisation de l'amateurisme émetteur en Belgique n'est pas tout-à-fait achevée, et, ma foi, on ne voit pas très bien ce qui empêche d'aboutir, car enfin n'avons nous pas tous les mêmes intérêts, le même microbe ? Allons, allons, ce n'est pas possible et je suis convaincu que le bon sens finira bien par triompher.

Depuis que les convocations pour l'Assemblée Générale d'aujourd'hui ont été lancées, et ces lignes rédigées, un accord est intervenu avec le V.R.B. Il ne reste plus qu'à régler quelques points de détail, et faire voter en Assemblée Générale par chacune des Sociétés leur transformation en section de l'U.B.A.

Nous ne pouvons le faire aujourd'hui, malgré mon vif désir d'aboutir et de simplifier les choses, mais nos statuts sont formels à cet égard : les délibérations de l'Assemblée Générale ne peuvent porter que sur les points figurants à l'ordre du jour. Le Conseil se voit donc obligé de convoquer ultérieurement une nouvelle Assemblée Générale qui aura à se prononcer sur cette question.

En attendant je vous propose un ban, très QRO' en faveur de l'U.B.A.

→ Je suis heureux d'avoir l'occasion de rendre un hommage public à ON4FT, G. NEELEMANS. C'est en effet lui qui eut l'idée de l'U.B.A., qui l'a étudiée avec un soin, une objectivité et un désintéressement digne d'un amateur de grande classe, dont seuls 4AA et moi-même, qui avons suivis son élaboration de près, pouvons nous en faire une idée exacte.

Au nom du R.B., je t'adresse, mon cher 4FT, un grand merci.

Chacun de nous serait évidemment très désireux de recevoir le premier du mois, à son petit déjeuner du matin, un merveilleux QSO, bourrés d'articles et d'illustrations. Ce qui est possible dans les grandes associations étrangères ne l'est pas chez nous et tout le QSO repose sur les bons offices d'un seul OM qui doit y consacrer ses loisirs. C'est vous dire que la tâche de Rédacteur du QSO est très absorbante et très ingrate, et qu'elle demande de son titulaire une bonne dose d'abnégation à toute épreuve. Sa tâche, au lendemain de cette